Mene
Sera [?] Impliee

Cellesdelle
Sybien dans
le journal
de Medecine

N°. 13
d
non w Revend

Observation sur une luxation du pied accompagnée d'accidens qui firent juger l'amputation necessaira guerie sans le secours ~~de cette operation~~ par mr. Lores, me. en chirurgie a Josselin en Bretagne.

On condamne quelquefois a l'amputation des membres qu'on pourroit sauver avec des soins attentifs et un traitement convenable. il ne faut pas toujours suivre a la rigueur ce que l'art prescrit. en voici un exemple qui peut servir à rendre circonspects les yeux, qui decident legerement qu'il faut amputer.

Mr. Carré de la Garnerie, habitant de Laval, vint a Lanouée près de Josselin, ou il eut le malheur de faire une chute. Il se luxa la partie inferieure de la jambe droite. Il eut recours a une de ces femmes, qui se mêlent de reduire les luxations. l'operation étant faite, elle banda la plaie apparement trop fort. le pied enfla prodigieusement et exceda de beaucoup le niveau du bandage. il devint livide et noir et exhala une odeur de gangrene; la jambe enfla aussi. il survint de la fievre et un transport violent. Les choses étoient en cet etat et il y avoit huit jours que la reduction etoit faite, lorsque je fus appellé au secours du malade. mon premier soin fut de couper les bandages, que je soupçonnois être la cause de tous les accidents et de faire quelques scarifications. mais m'étant faite rendre compte de l'état ou étoit la jambe après la chute et voyant les ravages qu'avoit deja fait la gangrene, je fus inquiet sur le sort du malade.

ARC 62
d 8mo 118

je demandai une assemblée de gens de l'art pour
determiner ce que l'on devoit faire en pareille circonstance.
tout bien examiné, le resultat de l'assemblée fut qu'il
falloit couper la jambe. cet avis se trouvoit conforme
a celui de mr. Petit, qui dans son traité des maladies
des os Tom. 1. page 337. s'explique en ces termes:
" bien des praticiens, dit ce savant medecin, pensent
" que la luxation complette de l'astragal ne peut jamais
" guerir qu'il ne reste claudication, ou tout au moins difformité
" a la jointure. j'ai cependant eu l'avantage de guerir
" parfaitement plusieurs de ces luxations; mais lorsque
" la luxation complette est telle, qu'il y a rupture des
" tendons, de la plupart des ligamens et de la peau même,
" dans ces cas je n'ai jamais vu guerir, et alors le seul
" moyen de sauver la vie du malade est de lui couper
" promptement la jambe. on peut cependant tenter de la
" conserver. mais si dans les vingt quatre heures on ne
" voit pas une disposition favorable, il ne faut pas differer
" l'amputation, plus tard il n'est plus temps." mr. Sue

+ qui fait le 3. tome du dictionaire de santé

chirurgien de Paris, dit tellement la même chose dans
son Dictionaire de chirurgie,+ ~~tome 2~~ qu'on ne sçauroit
douter qu'il n'ait fidelement copié en cet endroit mr.
Petit.# de plus, un des plus celebres medecins de la Province
regardoit l'amputation dans le cas present comme indispensable

les auteurs du Dictionaire de chirurgie page 156 tome 2. s'expriment exactement dans la même ~~terme~~ maniere.

tant d'autorités respectables étoient bien propres a me
faire quelque impression. mais l'envie et l'esperance de
pouvoir conserver au malade un membre precieux, la
resistance du malade, quelques succès que j'avois eté
assez heureux d'obtenir dans des circonstances desesperées,

tout cela me decida pour l'avis contraire. bref, le malade ne voulut point consentir a l'amputation et s'abbandonna entierement a mes soins. en consequence je fis pendant l'espace de douze jours des scarifications profondes au pied et a la jambe dans les parties gangrenées enlevant ce qu'il y avoit de sphacele; j'ouvris des sinus en differens endroits pour donner issue a la matiere purulente, qui y sejournoit. la fievre, qui s'allumoit des qu'il se formoit du pus dans quelque nouveau sinus, diminuoit, comme cela est ordinaire, amesure que je procurois au pus le moyen de s'évacuer. parmi le grand nombre d'incisions, que je fus obligé de faire, deux surtout furent remarquables, scavoir une de sept pouces de longueur a la partie moyenne externe de la jambe et l'autre de neuf pouces a la partie interne et inferieure de la jambe. les deux malleoles, l'os du metatarse du gros orteil, le tendon d'achille même ont exfolié. le pansement se faisoit en mettant sur les parties malades des plumaceaux trés minces, trempés dans un liniment, composé d'une eau contre la gangrene (a), d'un baume vulneraire (b) et d'huile de therebentine a la dose de trois parties d'eau contre la gangrene sur une de baume vulneraire et une de therebentine. je me servois de ce mélange pour injecter dans les sinus. les compresses, dont je couvrois les plumaceaux, étoient seulement imbibées du baume vulneraire. la jambe étoit placée dans une boëte a charniere, ou j'avois fait faire de petites cremailleres trés commodes. tant que la suppuration fut abondante je pansois deux fois par jour, ensuite une fois

(a)
℞ aristoloche ronde ℥ viij
sucre — ℔ j.
vin blanc — ℔ vj.
on coupe l'aristoloche par morceaux, on la met dans un pot avec le sucre et le vin blanc; on expose le tout sur le feu au bain marie jusqu'a consomption du tiers.

(b)
le baume vulneraire n'est autre chose qu'une digestion de plantes vulneraires dans l'huile d'olive pendant 12 heures sur les cendres chaudes; après quoi on augmente le feu. quand le baume est suffisament épaissi —

on y ajoute du — beurre frais et de la cire jaune. on garde pour l'usage.

jusqu'à parfaite guerison, que j'obtins en trois mois.
mr. Carré de la Garnerie marche très bien sans ~~avoir~~ avoir aucune difformité a la jambe. on ne se douteroit pas a laquelle des deux il a eu mal. il ne lui reste qu'un peu de difficulté dans la très grande flexion du pied.

puisse ce fait, joint à beaucoup d'autres, rendre les gens de l'art très reservés sur les amputations! ce sont là mes vœux, et le motif qui m'a fait desirer de rendre publique cette guerison.